

*Date de dépôt : 24 octobre 2012*

## **Rapport**

**de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau**

### **Rapport de M. François Lefort**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Ce rapport au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau a été présenté par M<sup>m</sup>c Karine Kohli-Salibian, secrétaire générale adjointe, et M. Alexandre Wisard, directeur (DGEAU – Service de la renaturation des cours d'eau), à la Commission de l'environnement, réunie le 27 septembre 2012 sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio. Les débats se sont tenus, en tout ou partie, en présence de M<sup>m</sup>c Claude-Janik Gainon, secrétaire générale adjointe (DIME).

Le procès-verbal a été tenu avec justesse et précision par M. Guy Chevalley, qu'il en soit ici remercié.

### **Présentation du rapport**

M<sup>m</sup>c Salibian Kolly rappelle que le programme de renaturation a été élaboré à partir de 1997. Le quatrième programme présenté prévu pour 2010-2013 a été déposé en 2011.

M. Wisard indique que le Fonds cantonal de renaturation, au bénéfice d'un montant de 9 millions annuels, finance l'essentiel des programmes de renaturation (charges, frais d'étude, information, etc.). Il remarque en passant que seules Berne et Genève disposent d'un tel fonds en Suisse.

Il détaille ensuite les trois premiers programmes. Après un premier programme (1998-2001), le deuxième (2002-2005) intègre la protection contre les crues, avec les premières cartes des dangers dans un rapport

triangulaire social, environnemental, économique. Le troisième programme (2006-2009) systématise la logique du dégagement des zones de danger, avec, pour chacune d'elles, un projet corrélé. Le quatrième projet (2010-2013) poursuit dans la même philosophie mais intègre de plus la volonté de favoriser l'accès à l'eau, au lac et au Rhône. Le programme s'est notamment consacré aux projets suivants : pont Neuf-pont des Golettes à Hermance, embouchure de la Versoix, pontons au Seujet et à la Jonction, troisième étape de la renaturation de l'Aire enfin parc-plage des Eaux-Vives. Ce dernier projet est bloqué par des recours. Une décision est espérée pour la fin de l'année.

Un commissaire (MCG) remarque que la vie sociale aux abords du Rhône engendre une pollution par les déchets.

M. Wisard indique que la partie aquatique appartient au canton, tandis que la berge appartient à la Ville de Genève. Un groupe de travail suit les projets et devra aussi se pencher sur ce problème de dispersion de déchets.

Un commissaire (S) signale une absence d'information quant à l'abattage des arbres au bord de l'Aire.

M. Wisard note que l'information a été donnée via un communiqué diffusé dans les communes, ces dernières étant chargées de renseigner la population par téléphone. Un article est paru dans la Tribune de Genève. Un panneau de chantier de 3 × 2 mètres nécessitait une entreprise indisponible à ce moment. Les chantiers sur rivière doivent en être coordonnés avec les périodes réservées liées à la vie des oiseaux et des poissons.

Un commissaire (PDC) demande si l'abattage de peupliers centenaires a posé problème et comment a été géré le volume de bois.

M. Wisard répond que les peupliers n'avaient que 80 ans ; ils dataient de la construction du canal. Les abattages ont été sélectifs et les arbres seront remplacés. Leur bois est vendu à la population comme bois de feu.

Un commissaire (UDC) s'enquiert des projets futurs.

M. Wisard évoque la plage des Eaux-Vives. Des travaux interviendront encore sur la Versoix, le Nant d'Avril (sur les terrains de la FTI), le Marquet (à Collex-Bossy) et la Drize urbaine. Le processus de renaturation arrivera à terme. Dans le projet PAV, la Drize et l'Aire seront en partie remises à ciel ouvert.

Une commissaire (L) demande des précisions sur le financement.

M. Wisard répond que le budget de fonctionnement est voté indépendamment des projets mais autofinancé par certaines taxes. Dans 20 ans, ces taxes pourraient être réaffectées ; il s'agit d'une question

politique. M<sup>me</sup> Salibian Kolly ajoute qu'elles sont déterminées par la loi sur les eaux ; un règlement précise leur affectation et les services finançables. M. Wisard précise que les grosses opérations restent soumises à des décisions du Grand Conseil. Les opérations de moins d'un million sont financées par le fonds. Mais les normes IPSAS ont obligé à changer cette façon de faire en 2007 ; les travaux de terrassement passent en fonctionnement et les ouvrages, par souci de pérennisation, sont soutenus par des investissements.

La même commissaire (L) s'enquiert de l'organisation du travail. M. Wisard explique que la plupart des projets, les plus conséquents, sont externalisés. Pour la Seymaz et l'Aire, le travail est conduit avec des ingénieurs, des biologistes et des architectes-paysagistes. Certains projets restent montés en interne pour maintenir les compétences des collaborateurs et collaboratrices du service.

Un commissaire (Ve) demande si des projets urbains sont prévus, notamment des remises à ciel ouvert de ruisseaux. M. Wisard répond que le Nant de Jargonnant a été partiellement remis à ciel ouvert par la Ville de Genève, mais il s'agit d'eau des SIG. Le Nant des Grottes nécessiterait une séparation des types d'eau. Aux Eaux-Vives, il existerait des possibilités.

Ce commissaire (Ve) demande si d'autres pages publiques sont envisagées.

M. Wisard répond que l'attitude qui prévaut est celle de la réflexion en cas d'enjeu sur des parcelles publiques. A Port-Choiseul, une parcelle en amont de la grève, propriété de l'Etat, sera valorisée. Mais il n'existe pas de diagnostic global.

Un commissaire (S) se souvient des mesures envisagées entre le Seujet et Verbois, sur le Rhône.

M. Wisard rappelle que l'entretien et l'aménagement incombent aux SIG sur ce secteur dont ils sont concessionnaires et le que DIME supervise seulement les travaux. La réflexion avance néanmoins.

Mme Salibian Kolly ajoute que la DG de l'eau délivre des concessions et demande des mesures de compensation. Chancy-Pougny, par exemple est placé sous l'égide de la Confédération puisque le projet est transfrontalier. Le canton est membre de l'autorité de surveillance.

A l'issue des discussions, le Président soumet le RD 880 au vote de la commission.

La commission prend acte de ce rapport à l'unanimité :

2 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 1 L, 1 UDC.

La Commission de l'environnement et de l'agriculture, au vu de ce qui précède, vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de prendre acte de ce rapport.

# RD 880 - 4<sup>ème</sup> programme de renaturation des cours d'eau – 2010/2013

Alexandre WISARD – DIME - DGEau - Service de renaturation des cours d'eau



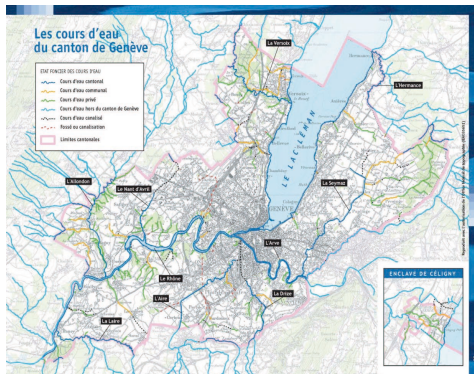
27 septembre 2012 – Commission de l'environnement et de l'agriculture



29.10.2012 - Page 1

## Genève c'est:

- 300 km de rivières, nants et ruisseaux
- 1 seul cours d'eau entièrement genevois: La Seymaz
- 100 km de frontière avec la France et seulement 5 km avec Vaud!



**Collaboration transfrontalière indispensable!**



29.10.2012 - Page 2

## IMPULSION DECISIVE EN MARS 1997

### Le Parlement modifie la loi cantonale sur les Eaux



*Introduction de 7 articles de loi relatifs à la renaturation  
des cours d'eau*

- But de la renaturation
- Programme de renaturation
- Financement



29.10.2012 - Page 3

## FONDS CANTONAL DE RENATURATION

**Montant annuel : 9 millions de CHF**

**Alimenté principalement par :**

- **Redevances hydrauliques**
- **Taxes de pompage**
- **Subventions de la Confédération**

### **Le fonds de renaturation finance :**

- les charges de fonctionnement du service de renaturation
- les charges liées aux lois d'investissement
- les frais d'études
- les frais des travaux de renaturation qui ne font pas l'objet d'une loi spécifique
- les frais de participation à des travaux de renaturation communaux ou privés
- les frais liés à l'information



29.10.2012 - Page 4

## 1<sup>er</sup> programme 1998-2001

### Buts:

- Lancer les études des grands projets (Seymaz, Aire)
- Favoriser le poisson dans les rivières (Allondon, Versoix)



## Renaturation de la SEYMAZ

Loi 7852 de 9.5 mio CHF votée en décembre 1998



Etudes générales



Rouëlbeau juillet 2000



Zone humide de Rouëlbeau  
septembre 2000



## Renaturation des TEPPES DE VERBOIS

Loi 7808 de **4.8 mio CHF** votée en juin 1998

Teppes de Verbois  
et embouchure de  
l'Allondon / 2000



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

29.10.2012 - Page 7

## La VERSOIX – richesse piscicole



*Truite lacustre*



*Ombre commun.*



*Truite fario.*

### Objectif travaux

- Libre circulation des poissons
- Amélioration des conditions de reproduction
- Développement de l'habitat



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

29.10.2012 - Page 8



## L'ALLONDON

### Diversification des habitats piscicoles



## 2<sup>ème</sup> programme 2002-2005

### Buts:

- Réaliser les premières étapes des grands projets (Aire, Seymaz)
- Réaliser les premiers travaux de renaturation intégrant une forte composante SÉCURITÉ (Versoix urbaine, Drize Grange-Collomb)



## Rivière La Drize à Grange-Collomb (2004)



## Renaturation de la Drize – 2004

Zone artisanale de Grange-Collomb



Situation 2003

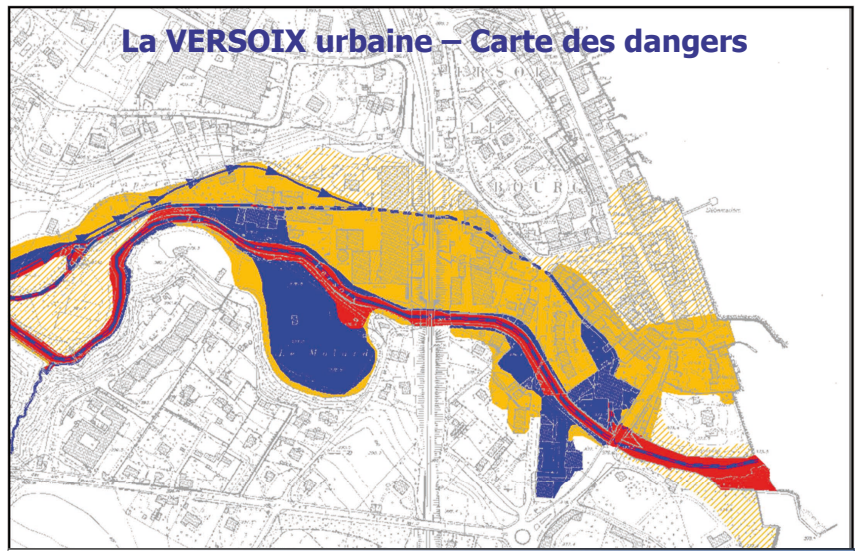
Situation fin de chantier 2005



**Coût des travaux: 1'360'000 CHF**



## La VERSOIX urbaine – Carte des dangers





## Renaturation de la Versoix urbaine (2005)



Avant



Après

## 3<sup>ème</sup> programme 2006-2009

### Buts:

- Réaliser les étapes suivantes des grands projets (Aire, Seymaz)
- Réaliser les travaux de renaturation en s'appuyant sur les cartes des dangers: la SÉCURITÉ, encore la SECURITÉ, toujours la SÉCURITÉ !



## Renaturation de la Haute-Seymaz – 2006



Jonction Chambet-Touvière



6 mois après les travaux !

**Coût des travaux: 3'774'400 CHF**







## Renaturation de l'Aire









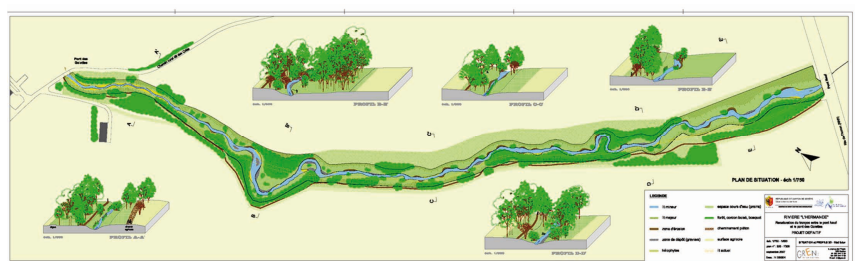
## 4<sup>ème</sup> programme 2010-2013

### Buts:

- Terminer les dernières étapes des grands projets (Aire, Seymaz)
- Réaliser les travaux de renaturation en s'appuyant sur les cartes des dangers: la SECURITE, encore la SECURITE, toujours la SECURITE !
- Favoriser l'accès à l'eau dans le Lac et Le Rhône



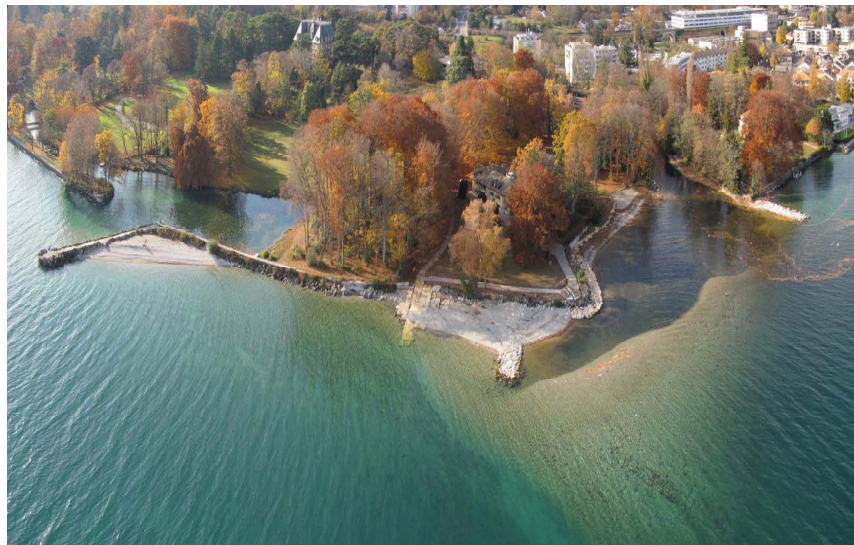
## Hermance, pont Neuf-pont des Golettes (2010)





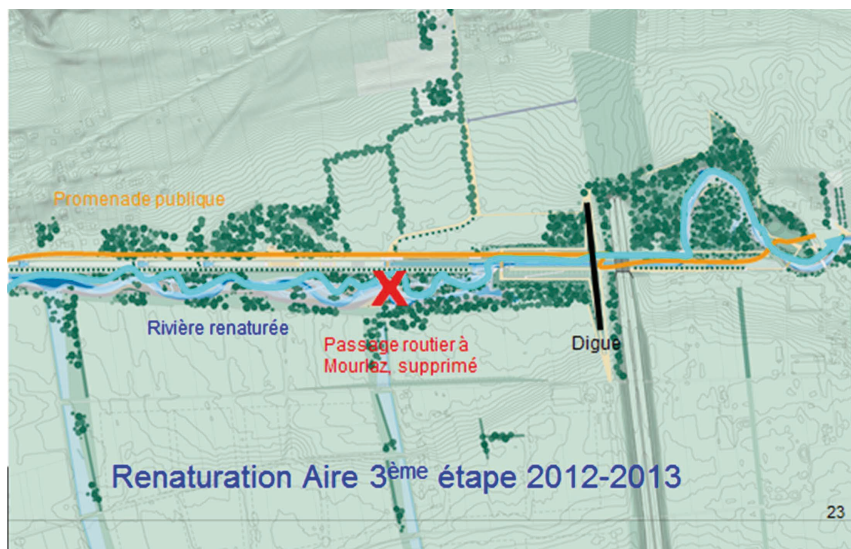


## La Versoix, embouchure (2010)



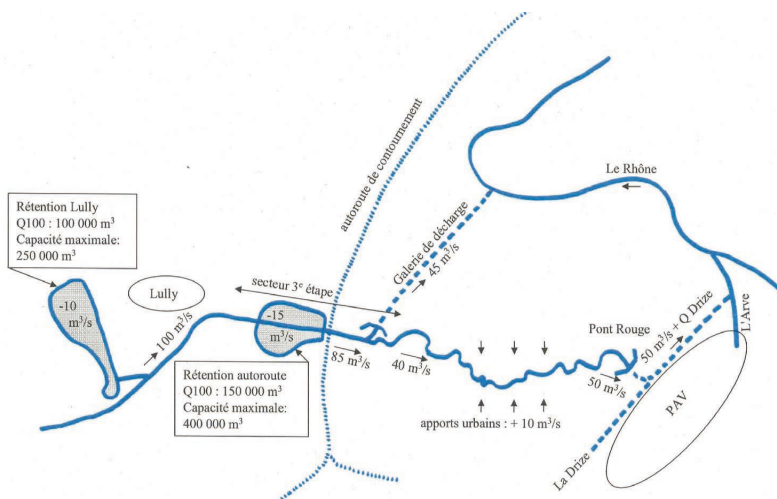






Département de l'intérieur et de la mobilité  
Service de renaturation des cours d'eau

29.10.2012 - Page 37



Gestion de la crue centennale (Q100) à l'échelle du bassin versant genevois



29.10.2012 - Page 38

# Projet Parc-Plage des Eaux-Vives (2013)

© ARCHITECTURE 04





## Le service de renaturation: une équipe jeune et pluridisciplinaire !

